

RCS : BOURGES Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00009 Numéro SIREN : 822 368 171 Nom ou dénomination : 4X40
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2022 sous le numéro de dépôt 125

4X40

18 VILLA DES LILAS

75019 PARIS

BILAN

Présenté en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF

Exercice clos le
31/12/2018
(12 mois)du 01/08/2016
au 31/12/2017
(17 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	304 240		304 240	73,46	301 040	77,91
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 358		4 358	1,05		
TOTAL (I)	308 598		308 598	74,51	301 040	77,91
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 527		1 527	0,37		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 700		1 700	0,41	542	0,14
. Autres	101 901		101 901	24,60	84 035	21,75
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	420		420	0,10	420	0,11
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	21		21	0,01	353	0,09
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	105 569		105 569	25,49	85 350	22,09
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	414 167		414 167	100,00	386 390	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (17 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 200 000)	200 000	48,29	200 000	51,76
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-7 014	-1,68		
Résultat de l'exercice	134 111	32,38	-7 014	-1,81
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	327 097	78,98	192 986	49,95
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	58 913	14,22	79 633	20,61
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	22 984	5,55	27 900	7,22
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 173	1,25	341	0,09
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			85 530	22,14
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	87 070	21,02	193 404	50,05
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	414 167	100,00	386 390	100,00

SAS 4X40
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200.000 €
R.C.S PARIS N°822 368 171
Siège social : 18, villa des Lilas – 75019 PARIS

PROCES VERBAL EN DATE DU 28 JUIN 2019
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

L'an deux mille dix-neuf

Le vingt-huit juin

Les associés de la société 4X40, société par actions simplifiée au capital de 200.000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 18, villa des Lilas – 75019 PARIS, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Monsieur Jean-Charles BUFFET, propriétaire de 250 actions
- Madame Anne JARRY, propriétaire de 250 actions

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Charles BUFFET, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

- Lecture du rapport de gestion par le Président
- Approbation des comptes clos au 31 décembre 2018
- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités ;

Puis lecture est donnée du rapport du président.



1ÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et donne quitus au Président pour sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice, qui se montent à 134 111 euros, sont affectés de la manière suivante :

- 6 355 euros à la réserve légale
- 127 756 euros au compte « report à nouveau », soit un « report à nouveau » qui s'élèvera à 120 742 après affectation du résultat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, par le Président pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en deux originaux,

À Paris

Le 28 juin 2019

